



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-08-95 modifiant le Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de l'ex- Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Plan des affectations du sol**

Le plan des affectations du sol auquel réfère l'article 2.1.2.1 de l'annexe « A » du Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifié par le retrait d'une partie du lien « F » située au nord du ruisseau Cantin, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 8 septembre 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR le 27 OCTOBRE 2009